



**MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE DU
DEVELOPPEMENT DURABLE, DES
TRANSPORTS ET DU LOGEMENT**

**MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
DE L'ALIMENTATION, DE LA PÊCHE,
DE LA RURALITÉ ET DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

Fusion des corps d'ingénieurs des travaux publics de l'Etat, d'ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement, d'ingénieurs des travaux de la météorologie et d'ingénieurs des travaux géographiques et cartographiques de l'Etat.

Organisation du projet

Le rapprochement des quatre corps est une initiative conjointe du MEDDTL et du MAAPRAT.

La vocation interministérielle du futur corps implique un pilotage qui associe les autorités de gestion des quatre corps concernés.

Compte tenu des effectifs en présence, le MEDDTL assume le rôle de chef de file dans le pilotage du projet de fusion.

1. Instances de pilotage du projet

Le comité de pilotage fixe les principales orientations et procède aux arbitrages nécessaires. Il est composé des Secrétaires généraux du MEDDTL et du MAAPRAT, du Président directeur général de Météo France et du Directeur général de l'IGN. Il se réunit en tant que de besoin.

Un Groupe projet est également constitué pour animer la démarche, préparer les décisions et proposer des éléments au comité de pilotage et aux instances de concertation. Il est composé de représentants des directions des ressources humaines de chaque autorité de gestion.

2. Instances de concertation

Compte tenu de la vocation interministérielle du futur corps, une instance de concertation spécifique à ce projet est constituée : le groupe d'échange. Durant cette période, les instances (CAP et CTP) propres à chaque autorité de gestion des corps continueront à fonctionner.

Le groupe d'échange réunit les Organisations Syndicales représentées au CTP de chaque Ministère et de chaque Etablissement Public, ainsi que les représentants du personnel siégeant à la CAP de chaque corps d'ingénieurs concernés.

Dans ce cadre, l'administration centrale et les établissements publics informent les représentants du personnel, leur présentent les propositions et sollicitent leurs avis.

Des réunions techniques du groupe d'échange seront aussi organisées pour débattre et enrichir les propositions formulées par le Groupe projet.

3. Modalités de travail de l'administration

Une mission conjointe du CGEDD et du CGAAER conduit des travaux préparatifs à la fusion des corps. Le dossier documentaire transmis le 27 janvier 2011 reprend la lettre de mission qui leur a été adressée.

Une synthèse des réflexions issues de cette mission fera l'objet d'une restitution à l'attention des représentants des personnels.

Le groupe projet mettra en place des groupes de travail associant des représentants des quatre autorités gestionnaires des corps pour approfondir certaines thématiques et lui faire des propositions.

Trois thématiques sont d'ores et déjà identifiées :

- Les ambitions professionnelles et compétences techniques du futur corps
- Les règles de gestion des parcours professionnels du futur corps
- Les modalités d'animation du futur corps